

Plainte du CSE pour délit d'entrave contre l'ARAR et sa directrice

Le 29 mars dernier, la direction de l'ARAR a fait savoir aux membres du CSE qu'elle projetait de réorganiser l'activité du PSAD "afin de le ramener à l'équilibre en 2025". Une refonte qui envisage des suppressions de postes et l'externalisation de l'activité atelier. Le problème est qu'un flou artistique entoure l'évolution des conditions de travail pour les salariés restants.

En retour, le CSE a posé une série de questions pour laquelle les réponses de la direction sont restées "sommaires". Dans un même document, il est fait état de conséquences indolores tout en annonçant à la suite un transfert de charge de travail et un redéploiement des tâches confinant à la polyvalence. Face au manque de transparence de la direction, le Comité d'entreprise mandatait un cabinet d'expertise pour obtenir les documents réclamés. Nouvel échec puisque la direction a transmis là encore des documents incomplets.

"DES FAITS SUSCEPTIBLES DE VIOLER LA PROCÉDURE DE LICENCIEMENT"

Le CSE a dû passer à la vitesse supérieure en saisissant le tribunal judiciaire, lequel a condamné l'ARAR à communiquer à l'expert les pièces sous astreinte de 100 euros par jour de retard passé un délai de 30 jours, le

29 juin dernier. Ce qui n'a toujours pas décidé la direction à obtempérer. Le 24 août, Graziella Aboudou refusait d'exécuter le jugement tout en demandant aux salariés concernés par le PSE de livrer les informations nécessaires pour définir les critères d'ordre de licenciement.

Saisie à son tour, l'inspection du travail adresse un courrier le 9 septembre à la direction de l'ARAR, l'enjoignant de respecter la décision de justice et lui indiquant que "les faits sont susceptibles de caractériser un délit d'entrave au fonctionnement régulier du CSE". Et l'inspecteur du travail de poursuivre : "Un tel comportement délictueux serait susceptible de violer la procédure de licenciement collectif en cours."

"SUSPICION FORTE DE FRAUDE AU PSE"

Le 25 octobre, l'avocat du CSE, Me Alain Antoine, déposait plainte auprès de la procureure de la République de Saint-Denis pour délit d'entrave à l'encontre de l'ARAR et de sa directrice générale, Graziella Aboudou. Dans un courrier en date du 18 novembre, l'inspection de travail estimait que la direction n'avait toujours "pas apporté les informations suffisantes et nécessaires pour rendre un avis éclairé sur le sujet de la réorganisation et de licenciement collectif". Et demandait surtout à la directrice de l'ARAR "de

cesser sans délai toute opération relative à des ruptures de contrat de travail dans le cadre du projet de réorganisation et de reprendre la procédure relative aux projets de licenciement économique de 10 salariés ou plus".

La direction générale ne lâchait rien. Le 24 novembre, elle regrettait "de ne pas réussir à se faire entendre de l'inspection du travail". Elle estimait avoir respecté "un processus d'information / consultation du CSE complet" et demandait à l'inspecteur du travail qu'il "parte du principe que nous sommes de bonne foi". Quatre jours plus tard, l'inspecteur du travail se fendait d'un nième courrier où il expliquait en préambule que les réponses à ses demandes étaient restées lettres mortes en dépit d'un rappel régulier des infractions susceptibles d'être relevées à l'encontre de l'ARAR.

Il haussait même le ton face à la directrice : "Vous engagez des insinuations sur les prérogatives de l'inspecteur du travail qui sont déplacées et qui renforcent manifestement les éléments permettant de disqualifier votre bonne foi. Et, il concluait son propos en faisant "ét at d'une suspicion forte de fraude au PSE, ce qui est une irrégularité grave aux conséquences civiles et pénales importantes. De ce fait, nos services sont tout à fait fondés pour enquêter sur les infractions en cours et



M^e Alain Antoine, avocat du CSE, a déposé plainte pour délit d'entrave à l'encontre de l'ARAR et de sa directrice, Graziella Aboudou.

informer les institutions compétentes de vos actions." En dépit des avertissements réitérés de l'inspection du travail quand au gel immédiat du PSE, le Journal de l'Île apprenait, hier, et donc,

à la veille de Noël, que des salariés avaient reçu leurs lettres de proposition de reclassement à des coefficients revus à la baisse.

E.L.

Le service qualité-hygiène au bout du rouleau comme les pharmaciennes et les diététiciennes

"Je démissionne par manque de moyens et de temps pour mener à bien nos missions." C'est ainsi que la gérante de la Pharmacie à usage interne (PUI) de l'ARAR a motivé sa démission en septembre dernier.

Dans le même temps, trois des quatre pharmaciennes sont parties. Tout comme le cadre préparateur dont les membres du service apparaissent "en grande détresse". Une détresse qui s'est manifestée "par

des pleurs et des tensions" quand les pharmaciennes ont mis les bords. Comme ailleurs, le directrice est pointée du doigt. Il est ainsi rapporté "un sentiment de ne pas être écouté et pris au sérieux".

Il est question encore de critiques sur le bien-fondé de congés de grossesses. Au cours d'une réunion de crise, le directrice avait indiqué que "sans pharmacienne gérante, elle devrait décider de fermer la PUI" au profit de pharmacies de ville. L'alerte du cabinet d'expertise est sans appel : "Ce service a connu et va connaître encore pour quelques semaines ou mois des conditions de travail très dégradées qui ont déjà

et auront un impact direct sur la santé psychologique et physique des professionnels en poste à la PUI, quels qu'ils soient." Et la direction de l'ARAR d'être priée "de prendre toutes les mesures adaptées en considération de cette situation".

"CETTE MISE EN TENSION MET EN DANGER LES PERSONNES"

Les trois diététiciens en charge de la nutrition, affectés à l'HAD, ont été rattachés en avril dernier au PSAD tout continuant à répondre aux sollicitations de l'HAD. Un paradoxe d'autant mal vécu que le PSAD est menacé de disparaître. "Cette situation est comme l'aboutissement

d'un processus de dégradation et cette équipe est en grande difficulté. Elle a eu et aura un impact sur la santé des personnes", observe le cabinet d'expertise.

L'incroyable crise qui a éclaté au sein du service Qualité hygiène sécurité environnement (QHSE) en septembre dernier est symptomatique des pratiques managériales expéditives au sein de l'ARAR. Ainsi, en l'absence de la responsable, il a été décrété en urgence de se séparer de son assistante au motif qu'elle "ne convient pas". Exit la secrétaire au terme d'un CDD d'un an "sans aucune faute ou manquement professionnel". A son retour, l'ordre a été donné

à la responsable QHSE "de relever certains indicateurs à 80% liés à l'Incitation financière à l'amélioration de la qualité (IFAQ)". Elle a fait savoir qu'il y avait loin de la coupe aux lèvres. Deux jours plus tard, elle était remerciée.

Exit la promesse d'embauche qui lui avait été faite. Pour quel motif ? Réponse de la directrice : "C'est la fin de la période d'essai, donc il n'y a pas besoin d'explication..." Le cabinet d'expertise prédit que "cette mise en tension met directement en danger les personnes et les travaux futurs de certification qui vont devoir se faire avant le printemps 2023". L'ARAR n'en a pas fini de tanguer.



Les Avirons
Vue Mer
Disponible fin 2023

Appartements T3
& T2 de standing

8 T3 et 2 T2 Neufs

Box + Parking

Jardin + Terrasse

Vue Mer

SCCV ANACA
Pour toute information :

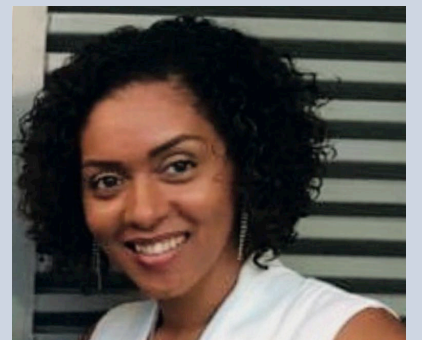
Les Avirons
21 avenue du
Général de Gaulle

06.25.47.04.84
anaca.immobilier@gmail.com

"MA PRÉSIDENTE NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER"

Lundi matin, le Journal de l'Île a joint par téléphone Graziella Aboudou, directrice générale de l'ARAR, afin qu'elle puisse répondre à nos questions concernant notamment les modalités et les difficultés du PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) en cours au sein de l'association. Elle nous a indiqué qu'elle souhaitait consulter auparavant la présidente de l'ARAR. En début d'après-midi, Graziella Aboudou nous a rappelé pour nous indiquer : "Nous sommes en pleine procédure de reclassement, nous

ne sommes pas encore à l'étape des licenciements." Et d'ajouter : "J'ai vu avec ma présidente qui ne souhaite pas communiquer à cette étape de la procédure. Je suis vraiment désolée pour cette réponse." Il est à noter que l'actuelle présidente du conseil d'administration n'est pas franchement comptable de la situation dans la mesure où le docteur Hanna Mogalia préside à la destinée de l'ARAR Soins à domicile depuis moins de deux mois.



Les méthodes de la directrice générale de l'ARAR, Graziella Aboudou, sont pointées du doigt par les salariés, l'inspection du travail et les cabinets d'expertises.

E.L.